Notice explicative de la fiche
Préparatoire à la saisie AFFELNET

À distribuer aux élèves et à leurs représentants légaux, en accompagnement de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET.

A renseigner par les établissements d'origine ou les CIO :

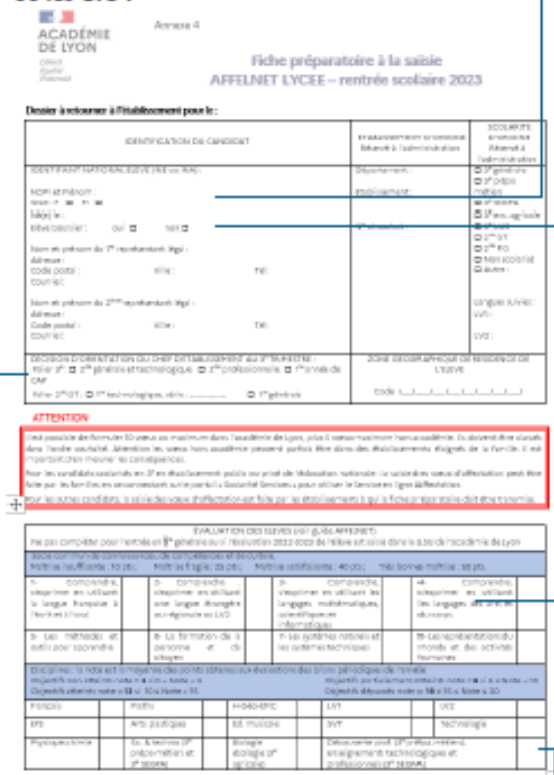
ACADÉMIE DE LYON

Annexe 4

Fiche préparatoire à la saisie
AFFELNET LYCEE – rentrée scolaire 2023

Dossier à retourner à l'établissement pour le :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

SCOLARITE

ATTENTION

1 Identification nationale élève (INE) :
Les renseignements d'identification de l'élève sont pré-remplis automatiquement pour certains élèves scolarisés. Ils doivent être vérifiés et corrigés si nécessaire.

2 Boursier :
Le bonus est automatiquement enregistré dans Affelnet pour les élèves scolarisés en 3e de collège. Pour les 3e prépa-métiers et les 3e agricoles, l'établissement d'origine envoie à la DSDEN la liste de ses élèves boursiers avant le 12 juin

3 Code zone géographique :
L'affectation dans la voie générale et technologique publique de l'Éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique. Le code « zone géographique » est défini en fonction de l'adresse de résidence des responsables légaux du candidat. Il permet à l'application Affelnet Lycée d'attribuer automatiquement aux candidats un bonus qui les rend prioritaires pour l'affectation dans leur(s) lycée(s) de secteur.

4 Décision d'orientation :

La décision apparaitra automatiquement dan AFFELNET Lycée. Elle sera saisie par l'établissement à l'issue des conseils de clase du 3ème trimestre. Les voeux doivent être en cohérence avec la décision d'orientation.

5 Évaluation des composantes du socle :

Cette rubrique sera automatiquement complétée par le collège

6 Évaluations annuelles par disciplines :
À renseigner pour tous les candidats dont les évaluations ne sont pas transférées du LSU (3e ou autre origine scolaire) hormis pour les élèves qui ne font que des voeux de 1re générale.

A renseigner par la famille :

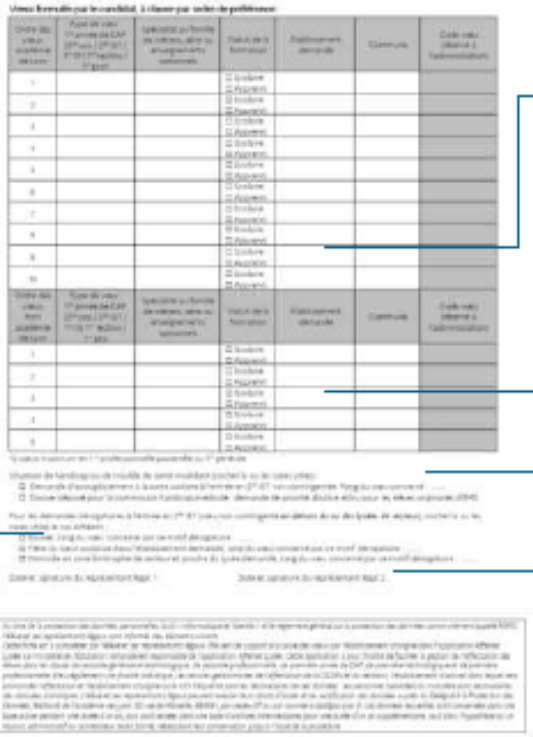

1

Voeux formulés par l'élève :
Les voeux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève. Il est vivement recommandé de formuler plusieurs voeux (jusqu'à 10) afin d'augmenter les chances de l'élève d'être affecté.

2

Voeux hors académie formulés par l'élève :
Les voeux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève. Il est vivement recommandé de formuler plusieurs voeux (jusqu'à 5) afin d'augmenter les chances de l'élève d'être affecté.

3

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant :
Mentionner si une demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en 2de GT est envisagée et/ou si un dossier pour la commission handicap-médicale est déposé.

5

Demandes dérogatoires à l'entrée en 2de GT :
Dans le cadre d'une demande de dérogation à la carte scolaire, sur un voeu de 2de GT non contingenté, préciser le motif dérogatoire et le rang du voeu concerné. Les justificatifs seront adressés au chef d'établissement d'origine. Se référer à l' ANNEXE 2

5

Date et signature :
La fiche doit être datée et signée par les représentants légaux de l'élève. Elle est ensuite rendue à l'établissement qui procède à la saisie dans l'application Affelnet Lycée.